## PORTAIL FAMILLE - Ma gestion en quelques CLICS ! Comment se connecter ?

- Vous avez reçu, depuis le **29 juillet** par email un lien pour activer votre nouveau compte. Il vous suffit de choisir un mot de passe pour accéder à tous vos services.
- Un **guide utilisateur** est disponible sur la page d'accueil pour vous accompagner.
- Les **informations et pièces justificatives** dont nous disposions sont intégrées sur le nouveau portail. Avant la rentrée nous vous invitons à les vérifier, à les corriger et à déposer les justificatifs complémentaires si nécessaire.

### Une ergonomie repensée et une version responsive

Avec cette nouvelle version, l'ergonomie du portail famille a été revue afin de permettre une navigation fluide. De plus, sa version responsive s'adapte parfaitement à tous les types d'écrans, que vous utilisiez un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

### Avec le nouveau portail famille je peux :

Je peux réserver l'ALP du matin, l'ALP du midi avec la restauration, la garderie gratuite, l'ALP du soir, l'ALSH les Galopins, l'Atelier multi-activités à dominante sportive, pour l'année, le mois, la semaine (voir page 3).
Je peux payer mes factures par Carte bancaire.
Je peux communiquer avec les différentes structures via ma Boîte mail individuelle.
Je peux consulter les actualités, le menu de la restauration scolaire et aussi les règlements de fonctionnement.

Et si je n'ai pas accès à internet ?
Je peux toujours réserver sur les sites ou à la mairie.

Et si j'ai oublié de réserver ?
Les encadrants des ALP sont habilités à inscrire mon enfant à la restauration scolaire et aux activités. Mais cela doit rester exceptionnel !

RYTHMES SCOLAIRES

Saint-Gély-du-Fesc

La vie côté bien-être !

# RENTREE 2025/2026

Le temps d'enseignement est réparti sur 4 jours :
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI.
En dehors du temps d'enseignement, des activités municipales sont proposées. *Elles nécessitent une inscription, une réservation et une participation financière (à l'exception de la garderie municipale).*

### LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS

**Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) :**
Il fonctionne le matin, pendant la pause méridienne (avec repas) et en fin d'après-midi. Différentes activités, ludiques, culturelles ou sportives sont proposées aux enfants, encadrées par des animateurs ou professionnels.

**Garderie municipale (gratuite) :**
Elle est mise en place jusqu'à 17h15 pour les parents ne pouvant être présents à la fin des enseignements.

### LES MERCREDIS

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement les Galopins :**
L'ALSH Les Galopins est ouvert de 7h30 à 18h30. Les enfants ont la possibilité d'y être inscrits le matin (avec ou sans le repas), l'après-midi (avec ou sans le repas), la journée complète.

**Atelier multi-activités à dominante sportive (Alsh ados - Espace jeunesse) :**
Il est proposé de 8h30 à 12h30 aux élèves de CM1/CM2. A la fin de l'atelier, les enfants ont la possibilité d'être transférés à l'ALSH Les Galopins pour la prise du repas et l'après-midi.

# Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

| | MATERNELLE | ELEMENTAIRE |
|---|---|---|
| **MATIN** | | |
| Accueil école : | De 8h50 à 9h00 | De 8h35 à 8h45 |
| Enseignement : | De 9h00 à 12h00 | De 8h45 à 12h00 |
| **APRES-MIDI** | | |
| Accueil école : | De 13h50 à 14h00 | De 13h50 à 14h00 |
| Enseignement : | De 14h00 à 17h00 | De 14h00 à 16h45 |

## Je peux aller aussi à :

### L'ALP du matin
De 7h30 à 8h50 si je suis en maternelle
De 7h30 à 8h35 si je suis en élémentaire

### L'ALP du midi et dejeuner
De 12h00 à 13h50

### La Garderie (gratuite)
De 17h00 à 17h15 si je suis en maternelle
De 16h45 à 17h15 si je suis en élémentaire

### L'ALP du soir
De 17h15 à 18h30

# Mercredi

**Je peux aller a L'accueil de loisirs les Galopins :**

| | |
|---|---|
| **MATIN** | |
| Avec repas : | De 7h30 à 13h30 |
| Sans repas : | De 7h30 à 12h30 |
| **APRES-MIDI** | |
| Avec repas : | De 12h00 à 17h/18h30 |
| Sans repas : | De 13h30 à 17h/18h30 |
| **JOURNEE COMPLETE** | De 7h30 à 17h/18h30 |

**Si je suis en CM1/CM2, je peux aller a L'Atelier multi-activites a dominante sportive (ALSH ados - Espace jeunesse) le matin de 8h30 a 12h30**

**Puis je peux passer l'Après-Midi a l'ALSH les Galopins et y dejeuner**

# Informations pratiques

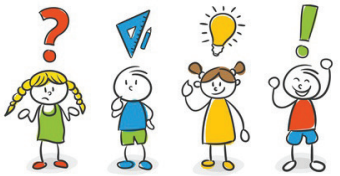

### Comment je reserve les activites ?
- En priorité sur Internet : en me connectant au « Portail famille ».
- A l'ALSH les Galopins : pour les activités du mercredi et les vacances scolaires.
- A l'ALSH Ados - Espace Jeunesse : pour l'atelier multi-activités à dominante sportive.

### Quand reserver ?
- ALP, Restauration scolaire, Garderie :
A n'importe quel moment, pour la durée et la fréquence que je veux.
Au plus tard, la veille jusqu'à minuit pour le lendemain.
**Pour la première semaine de la rentrée 2025/2026, je dois réserver au plus tard le dimanche 31 août minuit.**
- Alsh les Galopins :
A n'importe quel moment, pour la durée et la fréquence que je veux. Au plus tard, le mercredi minuit pour la semaine suivante. Pour les vacances scolaires, se référer au règlement de fonctionnement (Portail famille).
**Pour le mercredi 3 septembre (Réouverture de l'ALSH), je dois réserver au plus tard le mercredi 27 août minuit.**
- Atelier multi-activités à dominante sportive :
**L'inscription est mensuelle** (entre le 1er et le 25 du mois pour le mois suivant) avec **obligation de réserver tous les mercredis.**
**Pour le mercredi 10 septembre (1ère séance), je dois réserver au plus tard le mardi 9 septembre 22 heures.**

### Quand régler mes actvites ?
- ALP, restauration scolaire, ALSH les Galopins, Atelier multi-activites a dominante sportive :
Sur facture, à terme échu.

### Comment régler ?
- En priorité en Ligne, en me connectant au « Portail famille » : par carte bancaire (paiement sécurisé) pour toutes les activités.
- A l'Accueil de la mairie : en espèces, chèques bancaires, chèques C.E.S.U. (si mon e
a moins de 6 ans et uniquement pour les ALP).
- A l'ALSH les Galopins : en espèces, chèques bancaires, chèques C.E.S.U. (si mon enfant a moins de 6 ans), chèques vacances.
- A l'ALSH Ados - Espace jeunesse : en espèces, chèques bancaires, chèques vacances.